

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **20 mars** à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 10 mars 2025.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - GOUL Francis – ROBERT Claudette - MUCHA Sandrine -
TERRAL Marie-Claude – ALAUX Frédéric – MARTIN-DUPONT Frédéric –
PROD'HOMME Marie-Madeleine - ZEEMAN Klaas - CARRILLO Geneviève.

PROCURATION : Mr BARRIERE Renaud à Mr ALAUX Frédéric.

SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude

Ordre du jour :

1 – Vote du Compte Financier Unique 2024 et Vote Affectation résultat.

2 – Vente du terrain au lieu-dit « Camps de Salle » pour une contenance de 15a et 70ca.

3 – Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

4 – Jardin Public : devis « d'un tourniquet ».

5 – TE47 : signature de la convention de servitude pour implantation d'ouvrages de distribution d'électricité.

6 – Prévention et Gestion des déchets 2024 : Approbation rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Fumel Vallée du Lot.

Questions diverses.

7.1 – FINANCES LOCALES / 001-1-2025

1 - 1 Vote du Compte Financier Unique 2024 :

Monsieur le Maire s'étant retiré et sous la présidence de Monsieur Francis GOUL, 1er adjoint, le Conseil municipal vote le Compte Financier Unique à **10 voix POUR**, zéro voix CONTRE et aucune abstention.

Investissement

Dépenses	Réalisé :	81.956,67 €
	Reste à réaliser :	6.870,00 €

Recettes	Réalisé :	71.964,89 €
	Reste à réaliser :	1.420,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	135.273,97 €
Recettes	Réalisé :	231.358,80 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 9.991,78 €
Fonctionnement :	96.084,83 €
Résultat global :	86.093,05 €

7.1 – FINANCES LOCALES / 001-2-2025

1 – 2 – Vote de l'AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2023 :

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de la section de fonctionnement de :	33.380,60 €
Un excédent reporté 2023 de :	62.704,23 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	96.084,83 €
Un déficit de la section d'investissement de :	9.991,78 €
Un déficit des restes à réaliser de :	5450,00 €
Soit un besoin de financement de :	15.441,78 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : EXCEDENT :	96.084,83 €
Affectation complémentaire en réserve : 1068	15.441,78 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent de :	80.643,05 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de	9.991,78 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

3-6 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE / 002-2025**2 : Vente d'un terrain à bâtir non viabiliser au lieu-dit "Camp de Salles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée E-322, d'une contenance de 1570 m² au lieu-dit "Camp de Salles".
Cette parcelle est constructible mais non viabilisée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'achat à 11.000,00 € de Monsieur et Madame VIDAL François.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de délibérer pour valider le prix de vente de cette parcelle cadastrée E-322.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE et 1 ABSENTION :

- **ACCEPTTE** de vendre la parcelle cadastrée E-322, d'une contenance de 1570 m², située au lieu-dit "Camp de Salles" à Monsieur et Madame VIDAL François.
- **RAPPELLE** que tous les frais relatifs à la vente seront à la charge du futur propriétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

4 - Orientation budgétaire pour l'année 2025 :

Dans le but d'élaborer le budget 2025 et dans l'attente de la connaissance des différentes dotations, Mr le Maire souhaite présenter au Conseil Municipal les différents travaux qui seraient souhaitable de réaliser en 2025. Ces prévisions concernent l'investissement et le fonctionnement.

Concernant les recettes : dans un contexte d'inflation Mr le Maire propose de ne pas augmenter le taux des différentes taxes locales afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat de nos administrés.

- Concernant les dépenses d'investissement :
 - Construction de la salle associative pouvant accueillir le café communal et une petite épicerie : en fonction des montants des appels d'offres, la commune devra contracter des emprunts, un emprunt long terme de environ 80.000,00€ et deux emprunts courts termes de 64.000,00€ (TVA) et 115.000,00€ (en attente de subventions).
 - Travaux de voirie sur les chemins de Miret, Pagès et du Verdus et trottoirs seront réfectionnés pour un montant de 23.000,00 €.
 - Remboursement emprunts : 15.300,00 €
 - Économie d'énergie : logements communaux : l'achat d'un poêle à granulés (5.100,00€), d'une porte d'entrée (2.900,00€) ; bâtiment public : remplacement de l'éclairage (1.100,00€) ; mairie : remplacement de 3 coursives (2.300,00€)
- Concernant les dépenses de fonctionnement :
 - Limiter les dépenses de fonctionnement à 145.000 €
 - Remplacement de poutres soutenant la cloche de l'Église (3.100,00€)
 - Prévoir la remise en peinture des boiseries extérieures de la mairie, pour un montant de 1.500,00€
 - Maintien des subventions aux associations de la commune et à certaines assos extérieures.
 - Fonds de concours « construction nouvelle école » : 4.000,00€

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien évidemment d'un recensement. Les choix définitifs seront arrêtés lors du vote du budget.

9-1-1 : PETITE ENFANCE ET JEUNESSE / 003-2025

4 – Devis : Achat d'un tourniquet :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société JPP ÉQUIPEMENT pour l'achat d'un tourniquet pour un montant de 1.670,00 € H.T. soit 2004,00 € T.T.C.

Il conviendra de rajouter à cette somme des travaux de terrassement.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de la société JPP ÉQUIPEMENT pour un montant de 1.670,00 € H.T soit 2004,00 € T.T.C.
- Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188.
- **AUROTISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

3.6 ACTE GESTION DU DOMAINE OU DU PATRIMOINE / 004-2025

5- Approbation de la convention de servitude entre la Commune et TE 47 :

Dans le cadre de l'implantation, d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur le chemin rural de Thézac à Masquières au bénéfice de TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune l'implantation de ces ouvrages de distributions publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

5.7.1 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT / 006-2025

6 – FUMEL VALLÉE DU LOT : Rapport annuel 2023 sur le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport mis à sa disposition :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets imposant la rédaction d'un rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets.

CONSIDERANT, le rapport annuel 2023 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés mis à disposition par Monsieur Le Maire et établi par Fumel Vallée du Lot, 34, Avenue de l'Usine – 47500 FUMEL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part, atteste de la présentation du rapport annuel 2023 de Fumel Vallée du Lot.

Questions diverses :

- **Soirée contée :**

Une soirée contée sera organisée le samedi 5 avril 2025 dans la salle des fêtes.

- **Concert École des arts :**

Le concert en date du 12 avril est avancé à la date du vendredi 11 avril.

- **Chasse aux œufs :**

Afin d'organiser la chasse aux œufs, la commission Aînés-Jeunesse sera réunira le 24 mars 2025.

- **Remise des diplômes « préparation marine » :**

En mémoire de Monsieur Yannick MANIN, président de l'AMMAC association des marins, une cérémonie pour la remise de diplôme de la préparation militaire marine aura le samedi 21 juin.

- **Columbarium :**

A ce jour, les cases du columbarium ont toutes un acquéreur, il est donc nécessaire de l'agrandir. Un devis sera demandé à l'entreprise STEINBACH qui a déjà réalisé la première tranche.

- **Sivu Chenil : Cotisation annuelle 2025 :**

Le montant de la cotisation au Sivu Chenil est désormais de 2,25 € par habitants. Ce montant de cotisation fait apparaître une hausse de 67% par rapport au montant de celle du début du mandat (2020). A l'instar de Monsieur DIONIS DU SEJOUR, Maire d'Agen, nous trouvons que cette augmentation est inadmissible. Nous demandons, dès que possible, une réunion du comité syndical afin de trouver une solution à ce désaccord. En attendant la mairie de Thézac a suspendu le paiement de la cotisation pour 2025.

La séance du conseil municipal du 20 mars 2025 à 23h00.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

GOUL Francis

ROBERT Claudette

MUCHA Sandrine

TERRAL Marie-Claude

ALAUX Frédéric

MARTIN-DUPONT Frédéric

ZEEMAN Klaas

PROD'HOMME Marie-Madeleine

CARRILLO Geneviève